

Délibération N° 2023-12-02

La Commission Recherche siégeant en formation plénière,
en sa séance du lundi 18 décembre 2023,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN,
Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et Science ouverte

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et modifiés en séance du 20 septembre 2019, du 10 décembre 2021 et du 31 mars 2023 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur la demande de portage de la revue « Archéologies. Sociétés, réseaux, matériaux » du laboratoire ArAr par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de son hébergement à Episciences

Mme Cécile BATIGNE-VALLET, Directrice de l'unité de recherche ArAr - Archéologie et Archéométrie, présente la revue « Archéologies. Sociétés, réseaux, matériaux » (ASRM), créée en 2023 par le laboratoire ArAr.

La Commission Recherche est consultée pour avis sur la demande de portage de la revue ASRM par l'Université Lumière Lyon 2. La Vice-présidente recherche propose à l'assemblée de valider cette demande.

Les résultats du vote sont :

Membres en exercice : 34
Quorum : 18
Présent.e.s ou représenté.e.s en début de séance = 23
Présent.e.s ou représenté.e.s au vote = 10
Pour = 10
Contre = 0
Abstention = 0
Ne prennent pas part au vote = 0

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de portage de la revue « Archéologies. Sociétés, réseaux, matériaux » du laboratoire ArAr par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de son hébergement à Episciences.

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

A Lyon, le 18 décembre 2023

La Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et
Science ouverte



Isabelle von BUELTZINGSLOWEN